

SÉANCE ORDINAIRE du 23 septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 septembre deux mil seize s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire.

Réception SP :
Publication :
26 septembre 2016

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :
Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. HERVE Patrice, M. DANIEL Sébastien, M. SKOCZ Daniel, Mme FOUTEL Éliane, M. JAMET François, Mme VEGER Marion, M. LE MOAL Nicolas, Mme LE FERREC Danielle, Mme PONTREAU Marie, Mme LE DU Maryse, M. LE GOFF Patrice, M. THEURE Martial et M. LE MEUR Laurent.

Exceptés Mme THOMAS Marie-Pierre et M. Christophe COZIC

Mme Céline LE DRENN, empêchée, a donné pouvoir à Mme Renée COURTEL

Secrétaire : Mme Marie PONTREAU
Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

Délibération n°47/2016

Service public d'adduction d'eau potable
Rapport annuel 2015

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'exercice 2015.

Délibération n°48/2016

Service public d'assainissement collectif
Rapport annuel 2015

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Délibération n°49/2016

Vente lotissement de la
Gare
Prolongation de l'opération
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Vu la délibération n°61/2015 fixant le prix de vente des terrains du lotissement de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la délibération n°61/2015 conditionnant ces ventes à l'approbation d'un cahier des charges ;

Vu la délibération n°76/2015 portant adoption de la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger d'une année l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare et d'adopter la prorogation d'une année de la charte instaurant des clauses restrictives à la cession à 1€ / m² des lots. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prolonger l'opération concernée jusqu'au 31 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la prolongation de l'opération de vente des lots du lotissement communal de La Gare sis à Guisriff ainsi que la prorogation de la charte relative aux conditions de vente et ce jusqu'au 31 octobre 2017.

Vote :

- pour : 15
- contre : 1
- abstention : 1

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n°50/2016

Subvention arbre de Noël
2016
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 22 € par élève inscrit à la rentrée de septembre 2016 dans les sections enfantines et les cours préparatoires de la commune pour l'arbre de Noël 2016, soit :

École maternelle publique : 704.00 € (22 € * 32 élèves)

École élémentaire publique : 264.00 € (22 € * 12 élèves)

École privée : 528.00 € (22 € * 24 élèves)

Ces subventions seront prélevées à l'article 6067 « fournitures scolaires » du budget et payées directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions proposées par Madame le Maire.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n°51/2016

Subvention fournitures
scolaires 2016

-:~::~::~::~::~::~::~::~::~::~:-

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 33.50 € par élève inscrit à la rentrée de septembre 2016 pour financer les fournitures scolaires.

Mme le Maire propose donc d'accorder les subventions suivantes :

École maternelle publique : 1 072,00 € (33.50 € * 32 élèves)

École élémentaire publique : 1 943,00 € (33.50 € * 58 élèves)

École privée : 1 440,50 € (33.50 € * 43 élèves)

Ces subventions seront prélevées à l'article 6067 « fournitures scolaires » du budget et payées directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions proposées par Madame le Maire.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

-:~::~::~::~::~::~::~::~::~::~:-

Délibération n° 52/2016

Subvention aux associations
2^{ème} partie

-:~::~::~::~::~::~::~::~::~::~:-

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Cercle de jeux et loisirs : 464,00 €

- La raquette guiscrivite : 500,00 €

- Guiscriff Rando : 550,00 €

- Comité de jumelage : 670,00 €

- Morbihan tourisme : 165,00 €

- Union sportive bannalecoise : 48,00 €

- Collège Saint Jeanne D'arc de Gourin : 23,00 €

Ces subventions seront prélevées à l'article 657411 du budget

Vote :

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 1

-:~::~::~::~::~::~::~::~::~::~:-

Délibération n° 53/2016

Subvention au CCAS
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mme le Maire explique que le Centre communal d'action sociale fait face à des difficultés de trésorerie du fait du règlement d'un litige avec l'URSAAF concernant le règlement de charges sociales au cours de l'année 2004.

Afin de permettre au CCAS de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses, il est proposé au Conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention de 8 000,00 €.

Mme le Maire précise que les crédits budgétaires votés au chapitre 67 - « charges exceptionnelles » - sont ouverts au budget de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la subvention d'un montant de 8 000,00 € au CCAS de Guisriff.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 54/2016

Sécurisation des espaces
publics – demande de
subvention au titre des
amendes de police
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mme le Maire explique que dans le cadre de la phase n°1 des travaux de revitalisation du centre bourg, la sécurisation des abords de l'école privée, du cimetière, de la boulangerie et de la médiathèque va être réalisée.

Les dépenses afférentes à ce projet s'élèvent à 508 019,94 € et se décomposent comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 18 231,94 €
- travaux : 489 788,00 €

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour cette opération de sécurisation des abords de l'école privée, du cimetière, de la boulangerie et de la médiathèque.

Suite à l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal :

- approuve le projet de sécurisation des abords de l'école privée, du cimetière, de la boulangerie et de la médiathèque pour un montant prévisionnel de 508 019,94 € ;
- approuve le plan de financement de l'opération :
 - Participation au titre des amendes de police – 25% : 127 004,98 € ;
 - Fonds de soutien à l'investissement public local – 11,4% : 57 914,27 €
 - Autofinancement – 63,6 % : 323 100,69 € ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la répartition des amendes de police.

Vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

Lors de la séance du conseil municipal du vingt trois septembre deux mil seize les délibérations n°47/2016, n°48/2016, n°49/2016, n°50/2016, n°51/2016, n°52/2016, n°53/2016 et n°54/2016 ont été prises.

Renée COURTEL	Christophe COZIC	Claudine LE SCOUARNEC	Daniel SKOCZ	Anne-Marie DUIGOU
Patrice HERVE	Eliane FOUDEL	Sébastien DANIEL	Marie-Pierre THOMAS	François JAMET
Marion VEGER	Martial THEURE	Céline LE DRENN	Nicolas LE MOAL	Danielle LE FERREC
Patrice LE GOFF	Maryse LE DU	Laurent LE MEUR	Marie PONTREAU	